

Discours d'un citoyen de la commune de Grenoble, qui détaille les dons patriotiques, informe de l'exploitation des mines de fer et de la vente de biens d'émigrés, demande la conversion en assignats de l'argenterie pour les hôpitaux, et réponse du Président, lors de la séance du 29 pluviôse an II (17 février 1794)

Joseph-Nicolas Barbeau du Barran

Citer ce document / Cite this document :

Barbeau du Barran Joseph-Nicolas. Discours d'un citoyen de la commune de Grenoble, qui détaille les dons patriotiques, informe de l'exploitation des mines de fer et de la vente de biens d'émigrés, demande la conversion en assignats de l'argenterie pour les hôpitaux, et réponse du Président, lors de la séance du 29 pluviôse an II (17 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 150-152;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31921_t1_0150_0000_13

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Les membres du C. de surveillance : MERCIER, DELAHAYE, BESSEN (*présid.*), DAUVENOT, Jean BORBAZ (*secrét.*), Jacques ROGER, LIRoux, MUTOI fils, Fr. CHAMBRE, GRUNIE, PILLURO, François GODET. Les membres du Conseil ^{g¹¹} de la comm. : YVER (*maire*), PERLET aîné (*agent nat.*), SOZET, ROUSSEL, Siméon MENENIER, BARREY (*off. mun.*).

31

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 25 pluviôse; la rédaction en est adoptée.

Un inspecteur aux procès-verbaux fait lecture d'un procès-verbal arriéré de la séance du 31 août 1793; la rédaction en est pareillement adoptée.

Un autre inspecteur au bureau des procès-verbaux fait lecture d'un autre procès-verbal arriéré de la séance du 2 septembre 1793; l'Assemblée en approuve la rédaction (1)

32

Un secrétaire fait lecture d'une lettre du citoyen Revel, représentant du peuple, contenant demande d'un congé de deux décades, pour les affaires d'un intérêt majeur : ce congé, mis aux voix, est accordé (2).

33

Un membre lit une adresse de la société des sans culottes républicains d'Héraclée, ci-devant Saint-Tropez, par laquelle ils annoncent que leurs dernières souscriptions consistent en 230 chemises, 34 paires de bas, 2 paires de guêtres, 9 paires de souliers, et 85 liv. pour achat de souliers; la même société annonce qu'elle a fait un fonds de 9,900 livres pour les républicains qui se sont le plus distingués dans la prise de l'infâme Toulon, et de 1,450 livres pour être distribuées aux citoyens peu fortunés d'Héraclée. Cette dernière commune a, de plus, mis quatre corsaires à la poursuite des lâches déserteurs d'une ville honteusement achetée par le despotisme.

Mention honorable, et insertion au bulletin (3).

[Extrait des reg. de la Sté; 6 niv. II] (4)

« Représentants,

Les Républicains de la commune d'Héraclée n'ont cessé depuis l'époque de la Révolution de donner des preuves, constamment soutenues de patriotisme et de fraternité. Satisfaits de faire le bien, leur modestie ne leur a jamais permis de le publier mais sentant aujourd'hui qu'un bon

exemple entraîne toujours quelque imitation, ils vous prient au nom de la patrie qu'ils ont uniquement pour objet dans leurs démarches de faire insérer dans le Bulletin nos dernières souscriptions, elles consistent en 230 chemises, 34 paires de bas, 2 paires de guêtres, 9 paires [de] souliers et 85 l. pour achat de souliers, nous avons pareillement fait un fond de 9.900 l. qui a été porté à Toulon par un de nos frères pour être distribué à ceux des Républicains qui se sont le plus distingués dans la prise de cette ville infâme, nous avons aussi fait un fond de 1450 l. pour être distribué à nos frères peu fortunés à la décade prochaine, nous vous dirons encore, Représentants, qu'au moment de l'évacuation de la ville infâme; il est parti de notre port, 4 corsaires pour aller à la poursuite de cette fourmilière de grands et petits tyrans qui ont abandonné Toulon aussi lâchement qu'ils l'avoient obtenu, tant il est vrai que la lâcheté est inséparable de la trahison.

Nous vous apprenions en même temps que les communes qui nous avoisinent ont à notre exemple faits des souscriptions pareilles aux nôtres en proportion de leurs moyens. »

P.c.c. : GAUTIER (*secrét.*), LABOREL (*présid.*), FAUGIEN, RAYNAUD, Fr. CAVALIER, LIEUTAUD.

34

GÉNISSIEU demande l'admission d'un citoyen de Grenoble, chargé de présenter une adresse de cette commune et de la Société populaire qui vient de s'y établir. Il est admis (1).

Un citoyen, député par la commune de Grenoble, est introduit à la barre, et lit une adresse de cette commune qui contient le tableau nouveau des dons patriotiques, consistant 1° en 373 mares 6 onces d'argenterie provenans des dépouilles de la superstition; 2° en 240 mares 5 onces d'argenterie provenans des hôpitaux, demandant néanmoins le remplacement de ce dernier objet en assignats; 3° 172 quintaux 50 livres de métal de cloches, 9 quintaux 15 livres de cuivre, et 54 quintaux 15 livres en croix et petits canons de fer; 4° 3,772 liv. en assignats, et 600 liv. en numéraire pour les frais de la guerre; 5° environ 300 chemises pour nos frères d'armes.

La même commune annonce que son contingent pour la cavalerie, consistant en 24 hommes équipés et montés, est reçu depuis long-temps; que la société populaire a équipé et monté un cavalier jacobin; que la dédicace du temple de la Raison, la fête des victoires et l'anniversaire de la mort du tyran ont été célébrées avec la dignité qui appartient à des hommes libres. Cette commune fait qu'on ne compose pas avec des brigands : Point de paix, dit-elle, écrasons nos ennemis. Elle écrit que les emprunts forcés et volontaires sont en plein recouvrement; que les biens des émigrés, déjà vendus, estimés 2,515.142 liv., ont produit 7,837,037 liv. Cette commune félicite la Convention nationale sur

(1) P.V., XXXI, 333.

(2) P.V., XXXI, 333. Lettre de Revel, datée du 29 pluv. (C 291, pl. 929, p. 21).

(3) P.V., XXXI, 333. B¹⁰, 30 pluv. (suppl.).

(4) C 291, pl. 927, p. 18.

(1) Mon., XIX, 502.

le gouvernement révolutionnaire, et l'invite à rester à son poste (1).

L'ORATEUR. Citoyens représentants, Les habitants de la commune de Grenoble n'ont qu'un sentiment, qu'une idée. C'est l'amour de la patrie. Ils voudroient amonceler sur son autel, tout l'or, tout l'argent, tous les métaux que renferme non seulement la République française, mais l'univers entier, non pas pour l'enrichir, elle n'en a pas besoin; ses vertus lui suffisent, mais pour les réduire en fusion, et en former un torrent enflammé qui plus terrible que la lave qui découle du mont Vésuve, anéantisse dans son cours dévastateur, tous les tyrans coalisés contre la liberté de la France

Non! il ne faut point de paix avec eux; on ne compose jamais avec les brigands, la République ne doit pas se contenter de voir ses ennemis à ses pieds, il faut les écraser, les anéantir à jamais, l'existence même d'un seul seroit un blasphème contre la liberté.

Tous les vrais républicains ne doivent avoir d'autre ambition, que de s'empresser de concourir à purger la terre de ces monstres et d'envoyer dans le creuset national, tous ces métaux qui ne servoient qu'à corrompre les mœurs ou qui n'étoient que les instrumens d'un culte superstitieux, qui a fait place à celui de la vérité et de la raison

La commune de Grenoble n'a pas été des dernières à venir au secours de la patrie; les efforts qu'elle a faits à cet égard, sont même au-delà de ce qu'elle auroit crû possible, vous avez vu, Cit. représentants, dans sa délibération du 9 nivôse, le détail de ses dons (2).

Mais elle songe sans cesse, aux moyens de les augmenter, en conséquence, elle envoie de nouveau à la nation.

1°) L'argenterie, trouvée dans ces édifices consacrés au mensonge et à la superstition, qu'on appeloit églises, et qui se sont fermés à l'apparition de la Raison. Le poids de cette argenterie monte à 373 m. 6 on. »

2°) L'argenterie des hôpitaux civils et militaires, dont le poids monte à 240 marcs, 5 onces; mais à cet égard, nous vous observons, Citoyens Représentants, que c'est le bien des pauvres, et que si l'usage de ces instruments est devenu inutile, il est juste d'en consacrer la valeur au soulagement de l'humanité souffrante; aussi le Conseil général de la commune a pris le 9 pluviôse une délibération pour en demander le remplacement en assignats, et c'est ce que nous sollicitons avec instance de la bienveillance de la Convention ci 240 m. 5 on. »

Total de l'argenterie 614 m. 1 on. »

3°) La commune a encore mis à la disposition du district, les clochers de toutes les églises, qui joints à quelques cloches, envoyées par les communes voisines, donnant un produit en bronze de 172 q^x 50 liv.

(1) P.V., XXXI, 333. Bⁱⁿ, 30 pluv. (suppl¹); J. Fr., n° 512; M.U., XXXVI, 473; Mon., XIX, 502; Audit. nat., n° 513; Ann. patr., n° 413; C. Eg., n° 549; J. Sablier, n° 1147.

(2) Broch. imp. 4 p. in-8° (C.291, pl. 927, p. 20. 21).

4°) Plus en cuivre, provenu des dites églises 5 q^x 15 liv.

5°) Plus en croix de fer, y compris deux petits canons de fer coulé. ci 54 q^x 15 liv.

6°) La commune fait encore hommage à la nation de 3772 l. en assignats et de 600 l. en numéraire, provenus de divers dons, faits par les citoyens, depuis le dernier envoi du 9 nivôse pour les faris de la guerre.

7°) Elle a en son pouvoir, aussi depuis le dernier envoi, environ 300 chemises pour nos frères d'armes; elle en suspend la délivrance pour le moment, parce que le nombre en augmente chaque jour.

8°) Son contingent pour la cavalerie, consistant en 24 hommes équipés et montés, est reçu depuis longtemps.

9°) La Société populaire vient d'équiper et monter un cavalier, qui est sur le point de partir.

10°) La dédicace du temple de la Raison a été célébrée dans la commune de Grenoble, avec cette douce émotion qu'on éprouve, lorsqu'on reconnoît une beauté, sous un masque hideux, qu'on vient de lui arracher

11°) Deux fois, nous avons fait des fêtes, pour la prise de Toulon, et à cette occasion, nous avons marié dix filles, à chacune desquelles on a donné 1500 l. de dot.

12°) Nous avons célébré l'anniversaire de la mort du tyran et nous avons mis à cette fête, tout l'enthousiasme et toute la dignité qu'exige la reconnaissance d'un bienfait aussi signalé.

13°) Notre district recèle dans son sein des mines de fer abondantes, une société vient de se former pour en faire le plus saint des usages; c'est celui d'en fabriquer des armes pour repousser nos ennemis; les fonds s'élèvent à un million. Bientôt il va se former une autre société pour l'établissement d'une fonderie de canons de fer coulé, pour l'artillerie navale.

14°) L'emprunt forcé, ou volontaire, en recouvrement dans la commune de Grenoble, a déjà produit en caisse 640.000 livres.

15°) Les biens d'émigrés vendus jusqu'au 10 pluviôse, ont produit ci 7.837.037 l.

Ils n'étaient estimés d'après les produits, que 2.515.142 l.

Voilà donc une augmentation de prix de 5.321.895 l.

N^{ia}. — Dans le moment présent 18 pluviôse, nous apprenons du district que la vente des biens d'émigrés se porte à près de 10 millions.

Pendant la dernière décade de nivôse, il s'en est vendu pour 2.300.000 livres et les ventes se continuent avec le même succès.

Si la commune de Grenoble rappelle sa conduite patriotique et ses dons civiques, ce n'est pas pour en faire son éloge; elle voudroit électriser par son exemple toutes les âmes; elle voudroit les embraser du même feu dont elle brûle pour la patrie.

Citoyens représentants, grâce au génie qui vous anime, grâce à la Ste Montagne, grâce au sublime décret qui établit le gouvernement révolutionnaire, et auquel nous adhérons de cœur et d'âme,

nous voyons prospérer nos armées dans tous les points; nous voyons nos ennemis, tant de l'extérieur, que de l'intérieur, aux abois; mais si un bel ouvrage doit être conduit jusqu'à sa fin, par ceux-là même, qui l'ont commencé; nous vous invitons de nouveau, *Citoyens représentants de rester à vos postes* jusques à l'entière extermination des tyrans et des traîtres; et nous faisons avec vous le serment, que nous avons déjà fait au pied de l'arbre de la liberté et que des Républicains ne font pas en vain: *Mort aux tyrans; paix aux chaumières. Vive la Montagne, Vive la République* (1).

(Applaudissements.)

(1) C 291, pl. 927, p. 19, datée du 18 pluv. et signée: E. GONNET (off. mun.), DUMAS (off. mun.), TROUNIOUD (off. mun.), CHEMINADE (notable), CHAVANT (not.), ARTHAUD (off. mun.), GIROUD (off. mun.), RIGOLIER (notable) [et 28 autres signatures]. Le même dossier contient aussi l'état détaillé de l'argenterie remise le 21 pluv. au directeur des Messageries (p. 23) et la délibération suivante qui autorisait cette remise (p. 22, du 9 pluv. II): «*Etaient présents les citoyens Barral (maire), Giroud, Gaudoz, Arthaud, Bertier, Gonnet, Clément Guillermet (off. mun.), Accarier, Bernard, Falcon, Pyot, Grimaud, Breton, Mazet, Chavant, Chevrier, Grand, Rigolier, Bariot, Besson, Hotard, Blanc, Martinais, substitut de l'agent national provisoire.*

Un membre a dit que la superstition et l'erreur avaient fait place à la raison et à la vérité; que les temples consacrés au mensonge et au fanatisme religieux, n'existaient plus dans cette ville, et que si l'esprit public avait gagné sous ce rapport, il en résulterait que le Trésor national n'y perdrait pas puisque toute l'argenterie des églises de cette ville avait été recueillie et que le conseil général devoit s'occuper du soin de faire, parvenir ces dépouilles précieuses au creuset national, il a observé que parmi cette argenterie, se trouve celle des hôpitaux civils et militaires; qu'il paraîtrait juste de demander à la Convention nationale le remplacement en assignats de cette argenterie attendu qu'elle est une propriété des pauvres et que le remplacement demandé seroit consacré au soulagement de l'humanité souffrante.

La matière mise en délibération, le substitut de l'agent national provisoire ouï, le conseil général considérant que l'argenterie provenant des églises est une propriété nationale dont l'envoi au Trésor national ne doit souffrir aucun retard et qu'il n'est pas moins utile de montrer que les citoyens de Grenoble ont abjuré les vieilles erreurs de la superstition que de rassembler dans le creuset national toutes les dépouilles qui servent à prouver la régénération du peuple français et son retour à la raison et à la vérité.

Considérant encore que si l'argenterie provenant des hôpitaux, civils et militaire est aussi une propriété nationale, la nation doit des secours aux administrations des hôpitaux; que ceux de cette ville seraient dans le cas d'en réclamer, et que le remplacement de l'argenterie en assignats par la Trésorerie nationale, peut-être demandé à la Convention, en lui faisant hommage de leurs dépouilles religieuses.

Le conseil général a délibéré que toute l'argenterie provenant des églises de cette ville, et des hôpitaux civils et militaire, sera envoyée à la Trésorerie nationale, et qu'il sera fait une adresse à la Convention pour lui faire hommage de ces dépouilles du mensonge et de la superstition, et que par la même adresse, elle sera invitée à faire remplacer en assignats par la Trésorerie nationale, l'argenterie provenant des hôpitaux civils et militaire, et envoyé pour l'exécution de la présente délibération au bureau D, et ont signé les délibérants BARRAL (maire), CLÉMENT (off. mun.).

P.c.c. JULLIEN (secrét.).

Le président répond au citoyen député par la commune de Grenoble, en ces termes:

«*Citoyen, c'est toujours avec satisfaction que nous revoyons dans cette enceinte les enfans de cette commune qui, une des premières, lutte avec courage contre le despotisme de l'ancienne cour. Le don que tu déposes en ce moment, au nom de tes concitoyens sur l'autel de la patrie, leur acquiert de nouveaux droits à la reconnaissance nationale.*

«*En applaudissant aux principes républicains que respire l'adresse que tu viens de lire, nous invitons les braves sans-culottes de Grenoble à soutenir cette énergie qui fait le désespoir des contre-révolutionnaires. Qu'ils se tiennent constamment à la hauteur des circonstances sublimes où la République est aujourd'hui placée, et en dépit de tous les agens de la tyrannie, la liberté triomphera des vains efforts de la malveillance et de l'intrigue.*

«*Au surplus, citoyen, c'est avec le plus vif intérêt que la Convention vient d'entendre les détails que tu lui a transmis sur l'exécution prompte et absolue que les lois obtiennent dans la commune de Grenoble; c'est ainsi qu'en faisant exécuter ponctuellement la loi, le peuple assure à l'autorité nationale toute la dignité qui lui appartient.*

«*La Convention nationale t'invite à sa séance.*» (1)

Mention honorable des faits et dons détaillés en l'adresse, et leur insertion par extrait au bulletin, ainsi que de la réponse du président sont ensuite mises aux voix et décrétées (2).

De suite, et sur la motion d'un membre [GÉNIESSIEU], «*La Convention nationale décrète que la trésorerie nationale remplacera en assignats au conseil général de la commune de Grenoble, pour ses hôpitaux, les 240 marcs 5 onces d'argenterie remis au directeur de la messagerie de Grenoble, le 21 du présent mois de pluviôse, pour les envoyer au caissier de la trésorerie nationale.*» (3).

35

Un secrétaire fait lecture d'une lettre des administrateurs du directoire du département des Landes, contenant le vœu de la réunion des petites communes de la République en grandes communes. Cette pétition est renvoyée au comité de division (4).

[Mont-de-Marsan, 19 pluv. II] (5)

«*Citoyens représentants,*

Votre courage et le mouvement révolutionnaire que vous avez imprimé dans toute la République, par vos lois salutaires, le triomphe même que vous avez obtenu par les mesures sages et vigoureuses du comité de Salut public

(1) P.V., XXX, 334. Minute dans C 290, pl. 910, p. 1.

(2) Mention dans *Mon.*, XIX, 502; *Débats*, n° 516, p. 117.

(3) Minute de la main de Génissieu (C 290, pl. 910, p. 2). Décret n° 8081. Reproduit dans *M.U.* XXXVII, 59.

(4) P.V., XXXI, 335.

(5) D IV bis 84 (Landes).